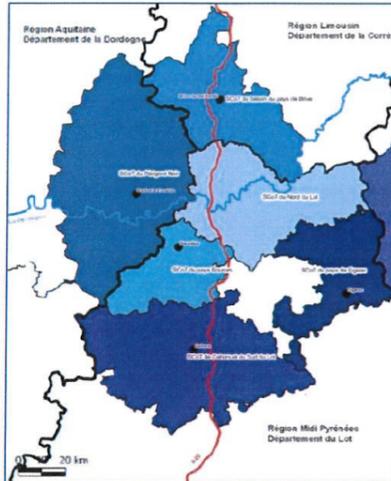


Dimanche 23 août : Marché artisanal et vide grenier. Manifestation organisée par l'association « Les Créations du Causse ».

Dimanche 27 septembre : Repas dansant-Bal musette 2h/13h à la table des trois ânes

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) valant Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : Un outil au service de l'avenir de notre territoire



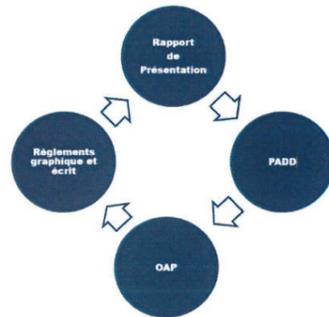
Pourquoi un PLUI valant SCOT ?

Chacun d'entre nous aura entendu parler des cartes communales ou des Plans Locaux d'Urbanisme, ces documents de planification urbaine qui servent à programmer le développement des territoires à l'échelle communale. Le PLUI est le document qui organise selon les mêmes principes le développement de l'urbanisme mais à une échelle supérieure, celle de la communauté de communes. Le SCOT est le document de mise en œuvre de la planification territoriale à l'échelle de plusieurs communautés de communes. Il est possible de réaliser un PLUI valant SCOT lorsque le périmètre de la communauté de communes correspond à un bassin de vie relativement autonome.

C'est parce que notre territoire est mu par une identité commune à l'ensemble des citoyens qui le pratique que ses élus ont décidé de la mise en œuvre du PLUI. Ce document sera la pierre angulaire de l'affirmation de notre unité. Le pilier de sa mise en œuvre en sera donc la programmation urbaine dans le respect de toutes les composantes qui participent de cette identité.

Le contenu

A partir d'un diagnostic qui dresse un état des lieux du territoire, en y analysant ses atouts, faiblesses, et en prenant en compte l'ensemble de ses spécificités à la fois économiques, démographiques, sociales et environnementales, les enjeux territoriaux seront mis en exergue. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définira les conditions de développement du territoire. Il sera traduit réglementairement dans les règlements graphiques et écrits qui détermineront de manière précise les conditions d'occupation ou de préservation du sol. Outil important, les Orientations d'Aménagement et de Programmes permettront de repenser les zones urbanisées ou de programmer l'aménagement des zones à urbaniser. Le rapport de présentation expliquera l'ensemble des choix effectués et l'impact du projet sur l'environnement.



Soyez acteur du projet

Comment élaborer un projet d'une telle envergure qui nous concerne tous et toutes sans remettre les principaux acteurs de ce territoire au centre du projet ? Pour cela, de nombreux moyens d'informations et de participation ont été ou seront mis en œuvre dans les mois à venir. Entre autre, l'ensemble des études sera exposé dans les différentes mairies ainsi que sur le site internet de la communauté de communes. Plusieurs réunions publiques permettront aussi échanges et débats. Enfin, plusieurs moyens de faire connaître ses attentes sont et seront mis en œuvre : des registres de concertation dans chacune des mairies, une page Facebook et un blog. Ainsi, aidez-nous à faire de ce document un projet partagé par nous tous.

Les délais

Le PLUI a été présenté à l'ensemble des élus du territoire lors d'une session de travail organisée à la fin du mois de mai dernier. Les bureaux d'études ont alors indiqué le déroulé de la mise en œuvre du document. La phase d'étude devrait durer entre 12 et 18 mois.

L'approbation du PLUI étant programmée pour la fin du 1^{er} semestre 2017.

Quelques points supplémentaires

Sans document d'urbanisme, le développement du territoire se doit réglementairement d'être le plus limité possible. Il est donc aujourd'hui, dans un souci réglementaire mais aussi d'affirmation d'un projet global, quasiment obligatoire de réaliser un document de planification. L'approche intercommunale permet de fait d'espérer en une meilleure cohérence du projet global et en plus de réaliser une économie d'échelle très importante quant aux coûts de réalisation. En somme, un meilleur projet, une meilleure préservation de notre territoire, un meilleur partage de nos décisions, et cela pour un coût moindre, le PLUI est la meilleure solution pour la mise en œuvre d'une politique urbaine adaptée à notre territoire.



La gazette Blarsoise

2015

3^{EME} TRIMESTRE

MAIRIE DE BLARS

Le Bourg

46330 BLARS

05 65 31 30 81

07 88 35 29 83

mairie.blars@orange.fr

Le Mot du Maire



C'est toujours avec beaucoup de plaisir que nous éditons un nouveau numéro de notre bulletin municipal. Cet outil de communication permet d'être pleinement informé sur l'actualité de notre commune.

Pour les Blarsois de cœur qui ne résident pas toute l'année dans le village, nous envisageons de mettre en ligne un site internet qui permettra à chacun d'être bien informé sur les atouts et sur toutes les activités de notre commune.

Le grand chantier qui vient de s'ouvrir et qui concerne tout le monde pour les mois à venir est la mise en place du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Il permettra de mieux préparer notre futur en nous donnant des règles pour avoir une vision prospective de 10 à 15 ans à l'égard de l'habitat et des paysages.

Il doit valoriser le cadre de vie des habitants en maintenant un équilibre entre les zones bâties et les zones et zones agricoles.

Le PLUI accompagnera les diverses constructions en conformité avec la politique d'aménagement du territoire. Cet outil doit être participatif et construit dans le dialogue.

Une large concertation avec la population créera des opportunités d'échanges pour que tout le monde y trouve son compte afin de participer pleinement à l'avenir de notre territoire.

En ce moment privilégié par le beau temps, les vacances et les festivités, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bel été.

SOMMAIRE :

- Le mot du Maire.
- Information sur l'histoire de Blars
- Du neuf pour les quilles !
- Marché artisanal et vide grenier.
- Reconnaissance
- Journées Européennes du Patrimoine.
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Information sur l'histoire de Blars

Le vendredi 21 août à 17 heures à la salle des fêtes, Monsieur BUTOR vous propose une conférence sur le conflit de 1914 à 1918.

Il retracera le parcours des jeunes hommes originaires de Blars qui sont morts pour la France pendant ce conflit, en vous donnant toutes les informations dont il dispose.

Grâce à ses longs travaux de recherche, nous pourrons passer un moment, passionnant et instructif, sur l'histoire de notre territoire.

A l'issue de cette conférence, le verre de l'amitié sera offert par la municipalité.

- 0333003043 - 030-300309 - 000730-9

Du neuf pour les quilles !

La commune de Blars et le comité des fêtes se sont associés pour faire fabriquer deux jeux de quilles de 9 par un tourneur bénévole, résident occasionnel de Blars.

La quille de 9 est un jeu emblématique de la commune qui a occupé de nombreux dimanches sur la place ou aux Boissières.

C'est grâce au concours des plus anciens du village et d'autres communes où le jeu se pratiquait que nous avons pu retrouver les règles. Nous tenons par ailleurs à remercier l'entreprise France Noyer pour le don du bois qui a permis de fabriquer les boules. A très bientôt sur le quillier !



Marché artisanal et vide grenier

Le 23 août 2015, l'association « Les Créations du Causse » organise le deuxième marché artisanal et vide grenier à Blars.

Pour cette manifestation, nous enregistrons à ce jour la présence de 30 artisans créateurs ainsi que de nombreux exposants pour le vide grenier.

Cette journée a été annoncée sur la Dépêche, le Petit Journal et fera l'objet d'une série d'annonces sur RFM.

Nous espérons une belle manifestation avec une forte participation du public.

Si vous souhaitez déjeuner sur place, merci de réserver vos repas au : 06 17 52 60 36

BLARS Dimanche 23 Août 2015

2^{ème} MARCHÉ ARTISANAL

Artistes et créateurs locaux
Bijoux, boîtes à secrets, peintures,
jouets en bois, tournage sur bois...
Des doigts de fée s'exposent

VIDE
GRENIER

De 9h30 à 18h30

Restauration sur place ou à emporter
sur réservation
Saucisse de Toulouse grillée, frites, cabécou, glace (10 €)
Buvette

Renseignements et réservation :
Les Créations du Causse : 06 17 52 60 36



Reconnaissance !



Le dimanche 2 août 2015, après la cérémonie au monument aux morts, Monsieur le Colonel BUTOR a remis officiellement la croix du combattant au Caporal Stéphanie DAMBRINE, en présence de Monsieur Aurélien PRADIE, président de la Communauté de Communes et Monsieur Jean-Jacques RAFFY, Conseiller Départemental.

Cette reconnaissance a été remise pour ses états de services, notamment en Bosnie et au Kosovo.



Journées Européennes du Patrimoine 19 et 20 septembre 2015

La Commune de Blars prendra part aux journées du patrimoine qui se tiendront les 19 et 20 septembre prochains.

Elle proposera à cette occasion, des visites de l'église animées Claude SOIROT les samedi et dimanche de 14 heures à 18 heures ou bien sur rendez-vous.

Si vous souhaitez visiter l'église en dehors des horaires proposés, vous pouvez appeler Claude Soiroit au 05-65-31-36-08

De plus, une initiation à la quille de 9 sera proposée les samedi et dimanche de 15 h à 18 h avec le nouveau jeu rénové par des bénévoles de la commune.



Venez découvrir les richesses de
l'église Saint Laurent